



2023-2024

**NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION AU
3^e CYCLE DU PRIMAIRE**

Intensification de l'anglais modèle 3 mois – 3 mois - 3 mois

**INFORMATIONS POUR LES PARENTS
DES ÉLÈVES DU GROUPE de 5^e et 6^e année à Saint-Laurent**

Le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur a implanté, en 2011, un bulletin identique dans toutes les écoles du Québec et a déterminé des dates butoirs pour vous le remettre durant l'année scolaire.

Nous vous présentons les normes et modalités d'évaluation de l'école de l'Île d'Orléans, pour le primaire, en 2023-2024. Ce document est disponible sur le site internet de l'école, à l'adresse suivante : www.iledorleans.cssps.gouv.qc.ca dans la section Évaluation et bulletin.

Communications officielles de l'année				
Groupe 564 et 654	Première communication	Premier bulletin	Deuxième bulletin	Troisième bulletin
Français, Mathématiques, arts et éthique et culture religieuse	13 octobre 2022	16 novembre 2023 Pondération : 40%		10 juillet 2024 Pondération : 60%
Anglais	19 janvier 2024		15 mars 2024 Pondération : 100%	
Éducation physique, musique, univers social et sciences	13 octobre 2023	16 novembre 2023 Pondération 20%	15 mars 2024 Pondération : 20%	10 juillet 2024 Pondération : 60%

*Toutes les communications et les bulletins seront déposés dans le Mozaïk Portail au plus tard à la date précisée dans le tableau précédent.

Renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant :

Classe : 3^e cycle en intensification de l'anglais Année scolaire 2023-2024
Principales évaluations
Anglais, langue seconde Votre enfant sera évalué en compréhension de textes lus et entendus, en écriture et en communication orale. Une première communication vous sera envoyée pour vous faire part de sa progression. Les résultats finaux vous seront envoyés au deuxième bulletin.
Français, langue d'enseignement Votre enfant sera évalué en lecture et en écriture pour chacun des bulletins. Au cours de l'année, la communication orale sera aussi évaluée et le résultat vous sera transmis au premier et dernier bulletin. * Une épreuve obligatoire du Ministère, en lecture, sera administrée aux élèves de la 2^e année du 3^e cycle (6^e année). Les dates sont à confirmer. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final. * Une épreuve obligatoire du Ministère, en écriture, sera administrée aux élèves de la 2^e année du 3^e cycle (6^e année). Les dates sont à confirmer. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final.
Mathématique Votre enfant sera évalué en raisonnement mathématique pour chacun des bulletins. Le résultat des évaluations en résolution de situations-problèmes vous sera transmis au dernier bulletin * Une épreuve obligatoire du Ministère en mathématique (raisonner et résoudre) sera administrée aux élèves de la 2^e année du 3^e cycle (6^e année). Les dates sont à confirmer. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final.
Science et technologie Le résultat des évaluations vous sera transmis à chaque bulletin.
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté Le résultat des évaluations vous sera transmis à chaque bulletin.
Musique Deux bulletins sur trois vous présenteront le résultat des évaluations.
Arts plastiques Deux bulletins sur trois vous présenteront le résultat des évaluations.
Éducation physique et à la santé Deux bulletins sur trois vous présenteront le résultat des évaluations.
Éthique et culture religieuse Deux bulletins sur trois vous présenteront le résultat des évaluations.
Au cours de l'année, différents moyens seront utilisés pour évaluer votre enfant : observations, travaux, examens, etc. Les résultats notés au bulletin porteront sur la maîtrise des compétences et sur leur utilisation dans différentes situations d'apprentissage.

* Il est important de garder en mémoire que les épreuves du Ministère sont obligatoires pour tous. Trois motifs sont acceptés pour justifier une absence de votre enfant à ces épreuves (maladie attestée par un billet médical, compétition de niveau provincial ou national, décès d'un membre de la famille immédiate). Dans tous les cas, il faut présenter une pièce justificative.

Barème utilisé pour l'évaluation des compétences disciplinaires

L'une ou plusieurs des façons ci-dessous seront utilisées pour évaluer les apprentissages de votre enfant. Le but de cette démarche est que vous puissiez suivre l'évolution de votre enfant et connaître ses forces et ses défis académiques.

Voici les façons :

Par une couleur

Bleu	Vert	Jaune	Orange	Rouge
------	------	-------	--------	-------

Par une lettre

Famille du A	Famille du B	Famille du C	Famille du D	Famille du E
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Par un commentaire (vous allez voir apparaître les lettres entre parenthèses)

Très satisfaisant (TS)	Satisfaisant (S)	Acceptable (A)	Peu satisfaisant (PS)	Insatisfaisant (I)
------------------------	------------------	----------------	-----------------------	--------------------

Par une rétroaction

Réussit de façon autonome avec les stratégies enseignées en classe	Réussit avec une aide occasionnelle ou un rappel des stratégies enseignées en classe	Réussit avec une aide fréquente et un rappel des stratégies enseignées en classe	Chemine avec une aide constante et un rappel des stratégies enseignées en classe	Chemine difficilement avec une aide constante et un rappel des stratégies enseignées en classe
--	--	--	--	--

Pour communiquer sur le bulletin officiel de l'école

A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E
100	95	90	85	80	76	70	65	60	55	50	45	40	35

La note de passage, c'est-à-dire la note correspondant aux exigences minimales du Programme de Formation de l'École Québécoise est de **60%**.

Commentaires sur les apprentissages

Si nécessaire, l'enseignant ajoutera dans le bulletin des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant.

Une des quatre compétences suivantes fera l'objet de commentaires inscrits à chaque bulletin.

1. Exercer son jugement critique
2. Organiser son travail
3. Savoir communiquer
4. Savoir travailler en équipe

Précision

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons.

La direction